

# CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

## **DÉLIBÉRATION n° 2019/10/22-03**

Le conseil d'administration, en sa séance du 22 octobre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,Vu le code de l'Éducation,

#### **DÉCIDE:**

### OBJET : Admission en non-valeur d'une créance

Le conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur de la créance formulée par l'agent comptable d'Aix-Marseille Université annexée à la présente délibération.

Cette dernière concerne une facture irrécouvrable suite à une liquidation judiciaire. Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 100.000,00 euros.

## Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 22 octobre 2019

Simone BONNAFOUS Administratrive Provisoire d'Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07 . France Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36